

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2012 ANALYSE ET ÉVALUATION



RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2012 – ANALYSE ET ÉVALUATION

Le conseil de direction a analysé et évalué le rapport de la directrice concernant les résultats de l'exercice financier 2012. Le conseil prend acte des résultats obtenus par l'ETF et présente l'analyse et l'évaluation exposées ci-après.

Analyse

Le rapport d'activité annuel 2012 fait état des objectifs réalisés par l'ETF au cours de 2012 dans le cadre de son programme de travail annuel et conformément aux fonctions, thèmes et pays partenaires définis dans le règlement du Conseil. 2012 était la troisième année des perspectives à moyen terme pour la période 2010-2013.

La partie I du rapport résume les activités et les résultats réalisés dans chacune des quatre régions et en matière de développement de l'expertise thématique, présente les interventions de l'ETF organisées par fonction et établit une distinction entre activités nationales et activités régionales.

Le rapport d'activité annuel contient une description circonstanciée des résultats réalisés en 2012 par l'ETF, ainsi que des annexes présentant les secteurs de dépenses par thème, par région et par pays. Les résultats servent d'indicateurs et permettent de mesurer les performances de l'ETF. En particulier, les tableaux budgétaires basés sur les activités rendent compte de l'utilisation des ressources selon les trois dimensions de la politique de planification de l'ETF (géographique, fonctionnelle et thématique). Le rapport contient aussi des informations sur les demandes spécifiques émanant de la Commission européenne et sur les services fournis par l'ETF en réponse à celles-ci.

D'un point de vue quantitatif, 161 résultats ont été réalisés en 2012 (contre 150 en 2011), soit un peu plus que l'objectif initial, qui était de 157. Sur ces 157 résultats prévus, quatre ont été reportés à 2013. Dans l'ensemble, le niveau des résultats achevés est conforme au budget final reçu par l'ETF et reflète la réalisation des objectifs proposés dans le programme de travail. Le rapport d'activité annuel 2012 enregistre une augmentation des résultats relatifs à l'analyse des politiques (30 réalisés contre 27 prévus; 22 réalisés en 2011), au soutien à la Commission européenne (35 réalisés contre 31 prévus; 31 réalisés en 2011) et à la diffusion et la mise en réseau (27 réalisés contre 25 prévus; 25 réalisés en 2011), mais cinq résultats en moins pour le renforcement des capacités (69 réalisés contre 74 prévus; 72 réalisés en 2011). Cette nouvelle combinaison des résultats trouve plusieurs explications: l'augmentation du nombre de demandes émanant des services de la Commission (qui reflètent la diversité des DG faisant appel à son expertise), la multiplication des activités d'analyse des politiques prévues au titre du processus de Turin en 2012 (par rapport à 2011) et enfin le rôle central de l'ETF en matière de développement du capital humain (analyse des politiques, diffusion et mise en réseau), comme indiqué dans l'évaluation externe menée en 2012.

Afin de mettre en lumière l'aspect qualitatif des travaux de l'ETF, le conseil de direction a pris note des conclusions et recommandations figurant dans les rapports des deux évaluations externes réalisées en 2012. La première a été menée par la Commission européenne et couvrait la période 2006-2010¹, conformément à l'article 24 du règlement instituant l'ETF. Cette évaluation a été suivie d'un rapport de

¹ Évaluation externe de la CE: contrat de service EAC-2011-0140 attribué au PPMI par la DG EAC de la Commission européenne le 30 mars 2011. Le rapport d'évaluation ne reflète pas nécessairement les points de vue et les avis de la Commission européenne, pas plus qu'elle n'est liée par ses conclusions.
http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/evalreports/index_en.htm#etf12

la Commission². Le conseil de direction prend note des recommandations et des conclusions positives auxquelles a abouti cette évaluation et se félicite tout particulièrement de la conclusion finale du rapport de la Commission européenne, libellée comme suit:

«La Commission estime que la Fondation contribue utilement à la politique de l'Union en matière de relations extérieures, en tant que pôle d'expertise implanté dans les quatre régions couvertes par son mandat. La Fondation a su mener à bien sa réorganisation et la réorientation de ses activités. La Commission partage l'appréciation globalement positive de l'évaluateur quant à l'efficacité des travaux de la Fondation au regard de ses principales missions: fournir et diffuser des informations, élaborer des analyses et des conseils stratégiques, renforcer les capacités et œuvrer à la création de réseaux, et enfin, permettre le transfert de connaissances. La Fondation a également su relever le défi de la refonte de son mandat, qui a entraîné des réformes internes considérables.»

La deuxième évaluation externe a été commandée par l'ETF et couvre les deux premières années de ses perspectives à moyen terme (PMT) 2010-2013³. Cette évaluation est arrivée à la conclusion suivante:

«Dans l'ensemble, les performances de l'ETF au regard de ses PMT ont été jugées globalement positives. D'après l'analyse effectuée, il semble que tous les objectifs fixés dans les PMT soient pertinents. Ceux-ci sont suffisamment larges pour couvrir la réforme globale dont l'ETF a besoin. Dans la pratique, ils reflètent le dialogue entre l'ETF et les parties intéressées. Par conséquent, il n'y a aucune raison de suggérer que des changements majeurs leur soient apportés.»

L'évaluateur a formulé un certain nombre de recommandations visant à renforcer l'utilité des PMT en tant que document de planification stratégique. Les réponses à ces recommandations sont détaillées dans un plan d'action de l'ETF spécifique.

Pour ce qui est de 2012, le conseil de direction met l'accent sur le succès de la deuxième phase des analyses du processus de Turin et sur l'intérêt des preuves structurées pour orienter le cycle décisionnel. Il a également salué l'approche méthodologique inspirée du communiqué de Bruges, qui a encouragé les autorités nationales à jouer un rôle majeur dans l'application du processus d'évaluation et de son suivi. Sur les 25 pays concernés, 15 ont entrepris seuls cette analyse (six en 2010), en procédant à des auto-évaluations avec la participation active des parties intéressées. Pour ce qui est des dix autres pays, l'ETF a aidé les dirigeants nationaux à réaliser l'analyse en consultation avec les parties prenantes. Ces chiffres prouvent à quel point les pays partenaires tendent à s'appropriier le processus, permettant à ce dernier de s'aligner sur l'évolution des politiques nationales et de garantir leur durabilité. L'ETF a également mis au point une méthodologie conceptuelle visant à renforcer les capacités pour l'élaboration des politiques en matière d'EEP (dans le cadre de l'initiative Torinet).

Le conseil de direction se félicite que l'ETF ait démontré sa flexibilité et sa capacité d'adaptation face à la situation extrêmement incertaine et volatile qui prévaut dans le Sud de la Méditerranée. L'ETF a rapidement répondu à la demande d'aide de la Commission européenne en vue de définir un projet d'EEP en Libye, en tant que premier acteur international opérant dans le pays dans le domaine du développement du capital humain. Le projet d'avis de la commission de l'emploi et des affaires sociales à l'intention de la commission du contrôle budgétaire concernant la décharge sur l'exécution

² COM(2012) 588 final.

³ Agora (2012): Évaluation intermédiaire des perspectives à moyen terme de l'ETF. Contrat-cadre CON/11/ETF/002, mission numéro 4.

du budget de l'ETF pour l'exercice 2011⁴ invite la commission du contrôle budgétaire à intégrer dans sa proposition de résolution les suggestions suivantes: «[...] salue le travail accompli par la Fondation après la révolution du Printemps arabe et félicite la Fondation pour avoir rapidement adapté ses activités en Afrique du Nord afin de répondre aux besoins croissants d'expertise et pour sa capacité à réagir aux demandes de soutien accrues dans ces pays». L'attention placée sur l'employabilité des jeunes ainsi que le regain d'intérêt pour l'EFPP, le développement des compétences dans les PME et les processus de migration sont jugés essentiels pour améliorer l'employabilité des jeunes et de la main-d'œuvre existante.

Sont également mentionnés les efforts déployés par l'ETF pour soutenir la Commission dans les plates-formes du partenariat oriental, dans les partenariats pour la mobilité et dans le domaine de la formation professionnelle continue (FPC) en Europe orientale. L'ETF a soutenu la création de conseils sectoriels sur les compétences dans cette région. Elle a aussi préparé les rapports nationaux et régionaux pour l'évaluation de la mise en œuvre du Small Business Act. Pour ce faire, elle s'est appuyée sur des discussions menées avec les pays à propos de questions clés ainsi que sur les scores obtenus en matière d'éducation à l'esprit d'entreprise et de compétences entrepreneuriales.

Pour ce qui est de l'Asie centrale, le conseil de direction insiste sur le tableau relativement détaillé qu'offre l'étude de l'ETF sur la transition de l'école au monde du travail, qui contient des chiffres concrets permettant de mieux appréhender la situation souvent problématique des jeunes qui quittent l'école prématurément. Cette étude pourra servir de référence pour l'élaboration des futures politiques.

Le conseil de direction met aussi en exergue le travail effectué dans les Balkans occidentaux et en Turquie. L'ETF a permis à un large éventail de parties intéressées de participer à la recherche de solutions aux principaux défis recensés dans la stratégie d'élargissement 2010-2011, dans la stratégie Europe 2020, ainsi que dans la stratégie 2020 en Europe du Sud-Est. L'ETF a lancé un projet visant à soutenir l'élaboration de stratégies globales pour le développement des ressources humaines dans les sept pays de la région de l'élargissement (projet FRAME).

Parmi les multiples activités consacrées au développement thématique, le conseil de direction a évoqué le succès des activités menées par l'ETF en 2012 dans le domaine de l'esprit d'entreprise et des compétences entrepreneuriales, qui se sont achevées par l'organisation, en novembre, d'une conférence rassemblant des responsables politiques et des praticiens des pays partenaires de l'ETF et des États membres de l'UE, ainsi que des représentants de la CE et d'autres organisations internationales. Cette conférence a permis aux parties intéressées d'échanger des exemples de bonnes pratiques (par exemple, en ce qui concerne l'offre de formations à l'esprit d'entreprise) et de faire passer leurs messages aux décideurs politiques.

Le conseil de direction mentionne également les travaux de l'ETF en ce qui concerne la gouvernance à plusieurs niveaux dans l'EFPP. Le 31 mai et le 1^{er} juin, l'ETF a invité à Bruxelles des représentants clés de tous les pays partenaires afin de discuter de l'un des modèles les plus prometteurs pour l'élaboration de politiques et de stratégies dans le domaine de l'éducation: la gouvernance à plusieurs niveaux.

Les parties II, III et IV du rapport d'activité annuel décrivent les processus que l'ETF utilise pour remplir son rôle d'agence de l'UE avec efficacité et efficience.

La partie II est consacrée aux principales initiatives qui ont permis d'améliorer et de renforcer le contrôle de la gestion et le suivi des activités de l'ETF. En 2012, l'ETF a continué de déployer un

⁴ 2012/2192(DEC), transmis le 8 janvier 2013. La commission de l'emploi et des affaires sociales est la commission responsable de l'ETF.

système complet de contrôles internes et de gestion des risques et de la qualité pour assurer la conformité et l'efficacité des procédures internes. Le conseil de direction prend acte de l'entrée en vigueur du nouveau cadre de gestion des performances et de son plan d'amélioration intégré, ainsi que du travail réalisé en ce qui concerne la protection des données.

Le rapport rend compte de très bons résultats en termes de gestion des ressources.

Sur un montant de 20 144,53 millions d'euros disponibles en crédits d'engagement dans le budget 2012, l'ETF a enregistré les résultats suivants:

- un taux d'engagement pour les fonds de subvention de 99,91 % (total pour les titres 1, 2 et 3), ce qui prouve que l'ETF continue de très bien se comporter sur tous les indicateurs financiers, comme l'avait souligné le Parlement européen dans sa résolution sur la décharge 2010 (le taux d'engagement en 2010 et 2011 était de 99,9 %);
- un taux de paiement pour les fonds de subvention de 85,9 % (au niveau tant administratif qu'opérationnel) et une exécution des crédits de paiement au titre 3 de 99,92 % (avec une utilisation globale de 95,39 % du montant total des crédits de paiement, devant encore augmenter en 2013 avec le paiement des activités administratives reportées). En 2011, l'ETF a payé 86,8 % des fonds de subvention et a affiché un taux d'exécution des paiements au titre 3 de 99,76 % (contre 87,1 % et 96,5 % en 2010);
- 64,96 % des crédits opérationnels ont été payés durant l'année (66 % en 2011), mais en chiffres absolus, le RAL (reste à liquider) a diminué pour passer de 2,12 millions d'euros à 1,92 million d'euros;
- le taux de report (pour les crédits administratifs) est de 6,23 %. Ce chiffre relativement élevé par rapport aux années précédentes (4,3 % en 2010 et 4 % en 2011) s'explique par le fait que de nombreuses activités de formation ont été organisées fin 2012 (et seront donc payées début 2013), mais aussi par d'autres facteurs tels qu'un grand nombre de déménagements dus à l'arrivée/au départ de plusieurs membres du personnel, la non-réception d'une facture concernant les frais de la Villa Gualino (avec une réserve pour le chauffage, l'eau, l'électricité et l'entretien pour 2012), des dépenses juridiques, l'achat de fournitures de bureau et l'acquisition d'un nouveau standard téléphonique (titre 2).

La partie III décrit en détail les composantes concourant à la déclaration d'assurance de la directrice, qui affirme que les ressources allouées aux activités exposées dans le rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière. Cette partie décrit également les procédures de contrôle mises en place pour apporter les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes (partie IV).

Compte tenu des critères établis par l'ETF visant à définir les critères de matérialité à utiliser par la directrice de l'ETF pour décider d'ajouter ou non une réserve à sa déclaration annuelle d'assurance, l'ETF n'a aucune réserve à émettre pour 2012.

Évaluation

En 2012, l'ETF:

- a mis en œuvre de manière satisfaisante la troisième année des perspectives à moyen terme 2010-2013, ses activités étant alignées sur son mandat, notamment par une plus grande diversité du soutien apporté à la Commission européenne et par une plus grande place accordée au soutien des actions stratégiques;

- a fait l'objet d'évaluations externes, à l'issue desquelles les évaluateurs ainsi que la Commission ont reconnu l'efficacité des travaux réalisés;
- a réalisé les objectifs fixés dans le cadre du programme de travail annuel, comme en témoigne le nombre de résultats et d'activités dont il est fait état dans le rapport;
- a su poursuivre la deuxième phase de l'analyse des politiques dans le cadre du processus de Turin, qui contribue également au renforcement des capacités grâce à son approche encourageant l'apprentissage mutuel en matière de politiques et le dialogue entre les parties intéressées dans les pays;
- a poursuivi ses travaux relatifs au renforcement des capacités dans le secteur du développement du capital humain, en particulier par l'initiative Torinet, qui se concentre sur le renforcement des capacités en matière d'élaboration de politiques fondées sur des faits probants;
- a accompli des réalisations remarquables dans les quatre régions avec lesquelles elle travaille - par exemple, soutien à la Commission européenne concernant l'élaboration de stratégies pour le développement des ressources humaines dans les Balkans occidentaux et en Turquie (FRAME), poursuite du projet pluriannuel portant sur la dimension régionale des certifications sectorielles dans la région euro-méditerranéenne, création de conseils sectoriels sur les compétences en Europe orientale et étude sur la transition de l'école au monde du travail en Asie centrale - ainsi que dans le domaine thématique de l'esprit d'entreprise et des compétences entrepreneuriales;
- a fourni une expertise en ce qui concerne la dimension «compétences» des partenariats pour la mobilité, les études sur la migration réalisées en Géorgie, en Arménie et au Maroc, ainsi que la mise en correspondance et l'anticipation des compétences;
- a exécuté ses activités au sein du cadre de ressources adopté par le conseil de direction – notamment l'ETF a engagé 99,91 % des crédits d'engagement disponibles en 2012 et a dépensé 99,92 % de ses crédits de paiement au titre 3 (95,39 % du montant total des crédits de paiement);
- suite à la mise en place de contrôles ex post, a conclu qu'il n'y a aucun point faible critique dans la gestion de ses transactions budgétaires et que des améliorations ont été réalisées pour la plupart des taux de performance par rapport aux résultats relatifs aux transactions réalisées en 2011 ; et
- a développé et déployé un système complet de gestion des performances, comprenant des contrôles internes, un système de gestion des risques et de la qualité, ainsi qu'un mécanisme assurant la conformité et l'efficacité des procédures internes.

Le conseil de direction prend acte de la finalisation de la phase préparatoire du projet «Gouvernance pour l'employabilité dans la Méditerranée» (GEMM) et du projet de soutien à l'élaboration de stratégies globales pour le développement des ressources humaines dans les pays de la région de l'élargissement (projet FRAME).

Il se réjouit en outre de l'efficacité de la gestion financière appliquée en 2012 qui, dans le prolongement de la tendance positive amorcée les années précédentes, a permis de garantir la pleine utilisation des fonds mis à la disposition de l'ETF, en dégageant un montant inutilisé de seulement 0,12 million d'euros (0,68 %) à restituer à la Commission européenne pour les activités 2012 – il s'agit d'un excellent résultat, puisque le seuil à partir duquel il risque d'y avoir des répercussions sur les négociations budgétaires a été fixé à 5 %. Onze transferts budgétaires ont été réalisés en 2012 (contre 12 en 2011).

Le conseil de direction constate que l'ETF n'a aucune réserve ni préoccupation essentielle dont faire état pour 2012.

Le rapport d'activité annuel décrit les critères de matérialité adoptés par l'ETF pour émettre des réserves dans le rapport conformément à une recommandation du service d'audit interne de 2009. L'ETF n'a eu aucune réserve à émettre en 2012.

Les informations fournies dans le rapport donnent au conseil de direction l'assurance raisonnable que les ressources allouées à l'ETF en 2012 ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière, et que les procédures de contrôle mises en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes.

Au vu de l'analyse et de l'évaluation exposées ci-dessus, le conseil de direction adopte le rapport d'activité annuel 2012 de l'ETF et demande qu'il soit transmis, avec cette analyse et cette évaluation, au Parlement européen, au Conseil européen, à la Commission européenne, au Comité économique et social européen et à la Cour des comptes.